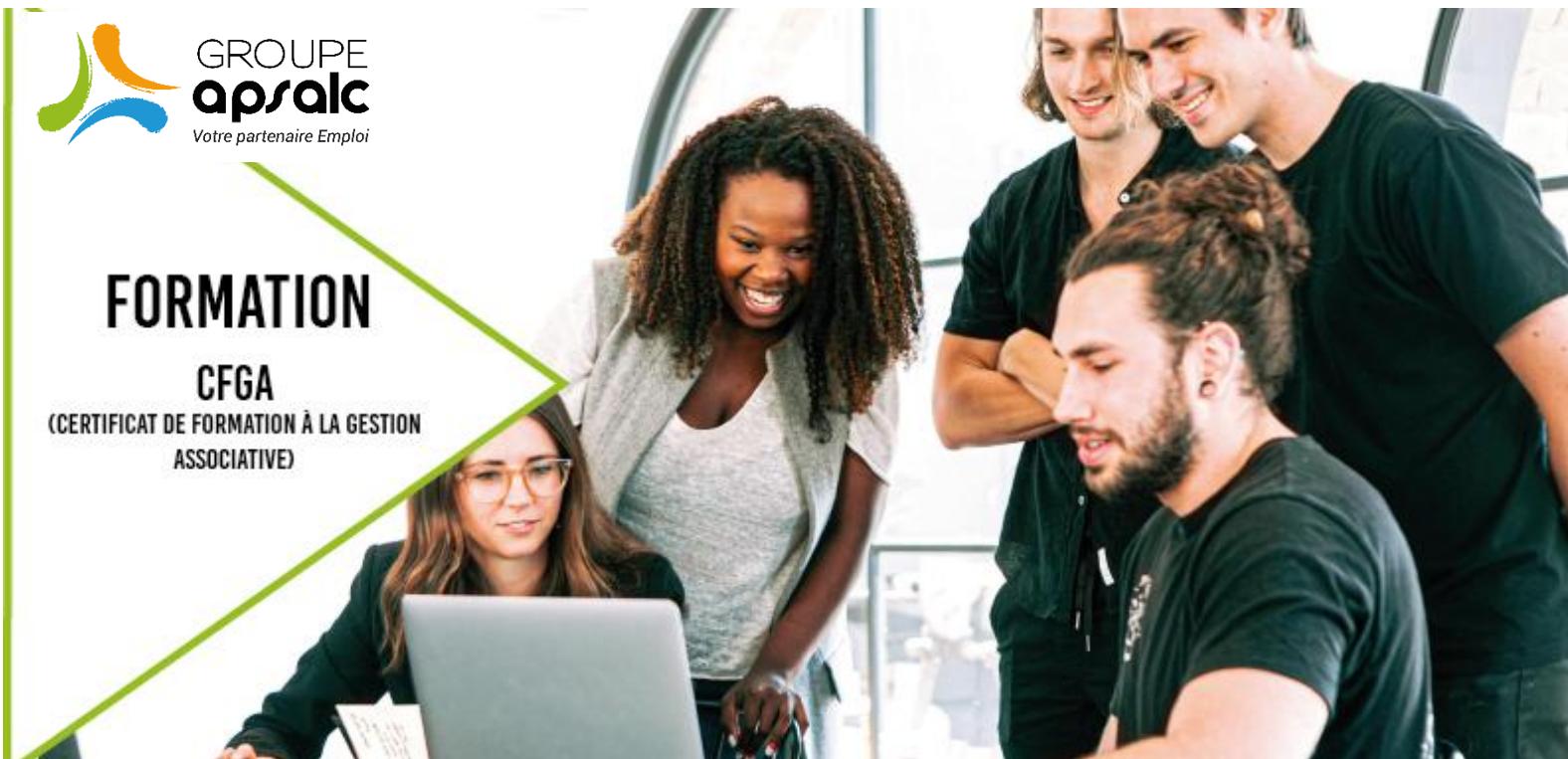


FORMATION

CFGA

(CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION
ASSOCIATIVE)



CFGA

CERTIFICAT DE FORMATION A LA GESTION ASSOCIATIVE

Le certificat de formation à la gestion associative a été créé par le décret n°2008-1013 du 1er octobre 2008 et en septembre 2022, l'organisme de formation APSALC a obtenu l'habilitation permettant de le délivrer. En Saône-et-Loire, le CFGA est porté par l'APSALC, en partenariat avec le DLA 71 porté par BGE et Active, le Pôle d'économie solidaire de Saône-et-Loire.

Selon l'arrêté du 15 décembre 2008, la formation prévue comporte deux parties conformes à un référentiel annexé :

- Une formation théorique de 30 heures minimum, encadrée par un responsable pédagogique ;
- Une formation pratique de 20 jours effectifs minimum, accomplie sous tutorat pédagogique dans une association déclarée ;
- Une fiche synthèse de 3 à 5 pages sur une problématique en référence aux thématiques vues en formation.
- Le responsable pédagogique de l'organisme de formation assure la coordination entre les deux parties de la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement
- Acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif

CONTENU

Module 1 : La vie associative

- Les démarches administratives lors de la création et de la vie de l'association
- Le fonctionnement associatif : Loi 1901, statuts, gouvernance et fonctionnement gouvernance et fonctionnement
- Les instances décisionnelles, leurs organisation et fonctionnement
- Les outils numériques, services en ligne pour les formalités administratives (création et modifications statutaires...)

Module 3 : Les responsabilités du dirigeant

- La fonction employeur : de l'identification du besoin d'emploi à la paie.
- Les responsabilités civile et pénale des dirigeants bénévoles
- Les obligations d'assurance
- La gestion des ressources humaines

Module 2 : Projet associatif et axes stratégiques

- Construire son projet associatif, lui donner un nouvel élan : les objectifs, les différents enjeux, l'identification des priorités, l'analyse stratégique...
- Elaborer un plan d'actions
- L'évolution du monde associatif

Module 4 : Les finances associatives

- Les ressources financières d'une association
- Comptabilité associative (bilan, compte de résultat, trésorerie)
- La constitution d'un dossier de demande de subvention et du compte rendu financier de suivi
- Services en ligne pour les formalités administratives.

PRÉ-REQUIS

- Bénévoles, porteurs de projets associatifs, volontaires en Service de Civique, salarié.es de structures associatives, personnes en recherche d'emploi, acteurs de la vie associative (agents de collectivités territoriales, d'organismes publics...)
- Nombre de places disponibles : 15
- Nombre minimum de stagiaires permettant de garantir le maintien de la formation : 8

DURÉE

- Volume horaire en organisme de formation : 30h en centre de formation + formation pratique (immersion associative) de 20 jours effectifs minimum + évaluation.
- Type de formation : collective

DATES ET LIEUX

- Les 16 décembre 2025, 12 janvier 2026, 02 février 2026, 5 mars 2026 et le 6 mars matin 2026
- De 9h à 12h30 et 14h à 17h et 9h à 13h la dernière journée
- Active 71, 12 D rue du Général Leclerc – 2eme étage, 71100 Chalon-sur-Saône

TARIFS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- Formation financée : uniquement le coût de l'adhésion à l'APSALC (58€)
- Formation non rémunérée

COORDONNÉES ET CONTACT :

Coordination pédagogique
03 80 55 06 68
aude.berbey@apsalc.org

Gestion administrative
03 80 55 06 62
amir.hamou@apsalc.org

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthode participative de formation : les échanges s'appuieront sur l'expérience pratique des stagiaires. Les méthodes d'animation visent à rendre les stagiaires acteurs et actrices de la formation : l'approche pédagogique est alimentée par les situations professionnelles vécues au quotidien.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Validation et évaluation tout au long de la formation : quiz, synthèse orale et reformulation, mises en situation, plan d'action personnalisé
Fiche synthèse à rendre dans les 4 mois à compter de la fin de la formation théorique et suite au stage pratique effectué.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Information et adaptation des parcours en fonction des besoins spécifiques auprès de notre référente handicap :
Pascale TRACE - pascale.trace@apsalc.org – 03.80.55.06.64

INDICATEURS DE RESULTAT

En 2022 :

Satisfaction 4.3/5 – 100% de recommandation de la part des stagiaires. *

En 2024 :

Satisfaction 5/5 – 100% de recommandation de la part des stagiaires. *

**Source : Digiforma*

INSCRIPTION :

[BIT.LY/454RPNN](https://bit.ly/454RPNN)

Date limite d'inscription : 11/12/25

L'envoi de votre pré-inscription, ne vaut pas une inscription définitive.

Votre inscription définitive en formation vous sera confirmée par mail ultérieurement par l'APSALC.

Version : 17/11/25